L'UFC-Que Choisir met en demeure Booking.com

publié le 03/07/2015

Descriptif :

Un article sur le Journal du Net

L'association de consommateurs relève chez le leader de la réservation hôtelière 50 clauses particulièrement défavorables aux consommateurs, voire abusives ou illicites.

L'UFC-Que Choisir profite de l'approche des vacances d'été pour décortiquer les conditions générales du site de réservation d'hôtels Booking.com. Bilan : 50 clauses se révèlent très défavorables aux consommateurs, voire abusives ou illicites.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.